

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 janvier 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-12-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2017-12-426

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2017 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.13 Adoption du projet de règlement no.328-2017 modifiant le règlement de zonage no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale.
- 5.14 Avis de motion – Règlement no.328-2017.
- 5.15 Adoption du projet de règlement no.329-2017 relatif au stationnement.
- 5.16 Avis de motion – Règlement no.329-2017

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-427

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 décembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 décembre 2017, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2017-12-428

INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de CINQ (5) billets au coût de 70,00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 17 février 2018, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-429

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, des conseillères suivantes, pour le mois de décembre 2017 :

Mme Pierrette Lajoie :	Kilométrage pour formation à Granby pour les nouveaux élus	69.30 \$
Mme Annie Gagnon	Kilométrage pour formation à Drummondville pour les nouveaux élus	72.20 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 322-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2017-12-430

ADOPTION DU RÈGLEMENT 322-2017.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 322-2017 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 04 décembre 2017, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 322-2017 « Règlement visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 324-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2017-12-431 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 324-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 324-2017 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 04 décembre 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 324-2017 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 325-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2017-12-432 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 325-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 325-2017 qui a été donné par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 04 décembre 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 325-2017 « Règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers du conseil municipal de la Ville d'Acton Vale».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-433 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES TRANSFERTS D'ARGENT.**

Attendu la résolution 2017-03-090 décrétant des travaux municipaux ainsi que leur mode de financement;

Attendu qu'il y aurait lieu de transférer des montants d'argent;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le transfert des montants suivants :

- Pour le 4^e Rang :
retourner au surplus au montant de 82 416.49 \$
retourner au fonds carrières et sablières un montant de 13 148\$;
- Pour la route Charrette :
retourner au fonds carrières et sablières un montant de 15 000\$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-434

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.

Attendu la réception de cinq (5) factures, portant les numéros CESA23895, CESA25000, CESA24473, CESA24836 et CESA25256, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2018;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2018;

D'autoriser une dépense d'un montant de 52 325 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA23895, CESA25000, CESA24473, CESA24836 et CESA25256 émises à cet effet par PG Solutions;

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-435

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LA RECONSTRUCTION D'UN FEU DE CIRCULATION, LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET LA RÉFECTION D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE À L'INTERSECTION DES ROUTES 116 ET 139.

Attendu qu'en vertu d'une entente de collaboration entre la Ville d'Acton Vale et le gouvernement du Québec, il y a lieu d'autoriser le paiement de l'engagement financier de la Ville, tel que stipulé dans l'entente;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 320 166.39 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour l'engagement financier de la Ville, tel que stipulé dans l'entente;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-436

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 326-2017 AYANT POUR BUT D'AUGMENTER LE MONTANT DESTINÉ AU FONDS DE ROULEMENT.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 326-2017 ayant pour but d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 326-2017.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion pour la présentation du règlement no. 326-2017 ayant pour but d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement.

Rs.2017-12-437

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 3 – RÉCEPTION PROVISOIRE ET RETENUE SPÉCIALE – TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES CUSHING ET FORTIER.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.3 relatif aux travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure sur les rues Cushing et Fortier;

Attendu la recommandation de monsieur Jérémie Gagnon, ing. Jr. de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 60 757.07 \$ plus taxes, à Excavation Mc.B.M. Inc. à titre de paiement de la retenue de 5%;

De financer cette dépense de 60 757.07 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 3 – Travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure sur les rues Cushing et Fortier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-438

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 327-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.069-2003 DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 327-2017 modifiant le règlement no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 327-2017.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion pour la présentation du règlement no. 327-2017 modifiant le règlement no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2017-12-439

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 328-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.069-2003 DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 328-2017 modifiant le règlement no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 328-2017.

Le conseiller Raymond Bisailon un donne avis de motion pour la présentation du règlement no. 328-2017 modifiant le règlement no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2017-12-440

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 329-2017 RELATIF AU STATIONNEMENT.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller

Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 329-2017 relatif au stationnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 329-2017.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion pour la présentation du règlement no. 329-relatif au stationnement.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Incendie.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-12-441

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE VOIRIE POUR LA RUE DE ROXTON, DE BOUVIER À NOTRE-DAME.

Attendu que la Ville a demandé, par voie d'invitation, des soumissions pour services professionnels d'ingénierie pour le projet cité en rubrique;

Attendu l'étude des soumissions reçues;

Attendu que la proposition de services professionnels de la firme EXP Inc. s'est classée au premier rang selon les critères établis par la loi 106 pour le projet cité en rubrique;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate la firme EXP Inc. pour la préparation des plans et devis pour la réfection de conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et de voirie pour la rue de Roxton, de Bouvier à Notre-Dame, selon l'offre de service datée du 30 novembre 2017;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme EXP Inc. à soumettre, pour ce projet, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, le cas échéant;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 32 602 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la Firme EXP Inc.;

De financer cette dépense à même la taxe d'accise (TECQ 2014-2018);

D'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-442

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2017	109 656.45 \$
Grand Total	109 656.45\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-443

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2017;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période de un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt de deux demandes valides et conformes en vertu de l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le conseil en prend acte.

Rs.2017-12-444

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA POLITIQUE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter la politique Santé sécurité au travail, telle que soumise, de désigner le maire, les membres du conseil et la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-445

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE PRIME DE TRAVAIL POUR CADRE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la prime de travail pour cadre relative à l'entretien et le déneigement des sentiers de ski de fond, telle que soumise, de désigner le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-446

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Miguel Cloutier à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnelle à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Cloutier sera inscrit auprès de l'école nationale des pompiers afin de compléter la formation requise, dès le début d'une nouvelle cohorte. Sa date d'embauche sera effective dès la réception des résultats d'examen médicaux. La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-447

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. DIANE DESJARDINS).

Attendu que madame Diane Desjardins désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but de faire l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 329 505 ayant une superficie de 6 542.20 m², en vue d'y construire un bâtiment résidentiel et/ou vendre;

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

Rs.2017-12-448

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations à Réal Manseau et aux membres du comité organisateur du Tournoi Novice-Atome Pee-Wee ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 10.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date